

Sainte-Foy, le 19 septembre 1966.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT "1110"

(Règlement "1110" amendant les articles 9 et 33 du règlement de Zonage V-267, Zone R-C 42.)

Il est proposé par M. l'échevin
Jean Duchaine;

Et résolu que le règlement "1110" est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par la présent règlement ce qui suit, à savoir:

1-. L'article 9 du règlement de Zonage V-267 est de nouveau amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

La Zone R-C 42 est annulée et remplacée par une nouvelle Zone R-D 52.

2-. L'article 33 du règlement de Zonage V-267 est de nouveau amendé en y ajoutant les paragraphes suivants:

Dans cette nouvelle zone R-D 52 ne seront permises que des habitations multifamiliales de trois (3) planchers habitables.

La marge de recul est fixée à vingt (20) pieds.

3-. Le plan de zonage annexé au présent règlement est amendé en conséquence.

4-. Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Noel Carter,
Maire.



Noel Perron,
Greffier.



CITE DE SAINTE-FOY
AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 19 septembre 1966, le Conseil a adopté son règlement "1119", amendant les articles 9 et 31 du règlement de Zonage V-387 afin d'annuler la Zone R-C 42 et de la remplacer par une nouvelle Zone R-D 52.

Cette nouvelle Zone R-D 52 est située dans le quartier Laurier et est bornée comme suit : au nord par le lot 214-89 (rue Du Verdier), au sud par le lot 214-145, à l'est par le lot 214-8-1 (rue Louis Rieth) et à l'ouest par la ligne de transmission de la compagnie Shawinigan Water & Power Co. Ltd.

Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 15ème jour du mois d'octobre 1966.

Qu'une copie a été déposée au bureau du sousigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 15ème jour du mois d'octobre 1966.

Noël Perron, avocat,
Greffier de la Cité.

Je certifie que cet avis a été publié dans le journal, "Le Soleil", le
20 octobre 1966, conformément à la loi.

Noël Perron
..... Greffier.